

## PROJET PEDAGOGIQUE



### SOMMAIRE

I - Présentation .....	2
✓ La tolérance et l'ouverture d'esprit	
✓ Le développement psychomoteur	
✓ La créativité	
✓ Les aptitudes sociales	
II - Les objectifs .....	2
III - Les moyens .....	3
IV - Les activités .....	3
✓ L'atelier découverte (enfant de 6 à 9 ans)	
✓ Théâtre	
✓ Arts plastiques	
✓ Musique	
✓ La formation musicale (enfants de 7 à 12 ans)	
✓ La pratique collective	
V - Le fonctionnement .....	4
✓ Gestion	
✓ L'équipe pédagogique	
✓ Les professeurs	
VI - Les perspectives.....	6

## I – Présentation :

Comme l'apprentissage de tout langage ou activité mariant le physique et l'intellectuel, la formation artistique participe au développement de la personnalité. L'art est un langage universel qui permet de traduire, exprimer et partager des sentiments, des émotions et des croyances. L'acquisition passe par l'expérience de l'effort et de la rigueur. Un élève qui découvre la pratique d'un « instrument » ou d'une technique artistique doit apprendre à s'exercer avec discipline. Il apprend à se concentrer, à se centrer. L'apprentissage contribue, aussi, à éveiller, exercer, stimuler :

- **La tolérance et l'ouverture d'esprit** : la découverte de divers styles et auteurs permet d'appréhender d'autres réalités culturelles et ainsi d'élargir sa culture générale,
- **Le développement psychomoteur** : l'élève entraîne son corps ou sa voix. Il apprend à maîtriser l'effet paralysant du trac en jouant, en créant ou en improvisant devant un auditoire,
- **La créativité** : les activités d'improvisation ou de création sollicitent l'inventivité et amènent de la satisfaction et de la fierté,
- **Les aptitudes sociales** : La participation à des groupes aide les élèves à acquérir des aptitudes indispensables à la vie en société. Ils apprennent à négocier leurs désirs en fonction des intérêts du groupe,
- La sensibilité, l'imaginaire, la mémoire, l'écoute, les facultés d'analyse et la concentration ;

L'ADEMA est une école associative créée en 1985, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréée d'éducation populaire et adhérente à la FFME (Fédération Française de l'enseignement Musical, chorégraphique et théâtral). Elle est engagée au service de la promotion des arts pour tous et par tous, enfants et adultes. L'association est organisée autour d'un conseil d'administration, formé de personnes bénévoles et d'une équipe pédagogique, constituée de 11 enseignants professionnels diplômés et salariés.

## II – Les objectifs :

Les missions de l'association sont articulées selon les axes suivants :

- Permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique de la musique, des arts plastiques et du théâtre, dans les meilleures conditions,
- Favoriser la pratique collective et les échanges avec les différents acteurs,
- Développer et diversifier les enseignements,
- Promouvoir les partenariats (Mairie de Tresses, autres associations culturelles ou pas, communes de l'intercommunalité, ...) pour être acteur du développement de la culture sur le territoire.
- Organiser des manifestations artistiques (concerts, kiosques, expositions, participation aux manifestations intercommunales comme la fête de la musique ou communale, le carnaval, la fête des associations, la fête du village, etc...) et encourager la création.

### **III – Les moyens :**

Les différentes activités de l'association se déroulent dans des locaux mis à notre disposition par la commune de Tresses pour les enseignements et les manifestations organisées tout au long de l'année. Dans le cadre de l'animation intercommunale, il peut nous arriver de bénéficier des équipements mis à notre disposition par la commune organisatrice.

Les moyens financiers sont constitués, pour une part, d'une subvention municipale importante et pour l'autre part, du paiement, par les adhérents, d'une cotisation et d'une partie du coût des cours dispensés.

Le matériel et les instruments utilisés pour les cours sont la propriété des élèves ou de l'association.

Occasionnellement, les manifestations organisées par l'ADEMA sont payantes et le bénéfice, s'il y en a un, est utilisé pour l'achat de matériel.

Une réflexion devra s'engager sur d'autres moyens de financement pour permettre une liberté plus importante d'investissement pour du matériel pédagogique ou pour les manifestations.

### **IV – Les activités :**

Pour adapter son offre aux différentes demandes, l'école structure ses activités autour de 3 dispositifs pédagogiques :

- Sensibilisation – Première approche d'une discipline artistique – Découverte et éveil,
- Enseignement – Apprendre pour connaître,
- Accompagnement de pratiques amateurs – Partager pour le plaisir – Pratique collective ou soliste ;

#### **L'atelier découverte (enfant de 6 à 9 ans)**

- Il permet aux enfants qui n'ont pas choisi leur activité ou leur instrument, à raison de 45mn par semaine sur des cycles de 3 séances, de découvrir concrètement plusieurs disciplines avant leur choix définitif pour l'année suivante.

#### **Théâtre**

- Adultes et enfants

#### **Arts plastiques**

- Adultes et enfants. L'atelier se situe à la « salle du sabotier ».

#### **Musique**

- **L'éveil musical (enfants de 4 à 5 ans)** proposé pendant une année, à raison de 45mn par semaine. Enseignés de façon ludique, ces cours abordent différents aspects de la musique : Jeux d'écoute, rondes, danses, reconnaissance d'instruments, développement rythmique, développement auditif, développement sensoriel de l'esthétique, à travers le chant et un instrumentarium varié.

- **La formation musicale** (*enfants de 7 à 12 ans – obligatoire pour les élèves de 1<sup>er</sup> cycle*) 4 années de formation musicale sont proposées au sein de l'école. Elles correspondent au cycle 1 (début cycle 2) des programmes de conservatoire. Un contrôle continu valide ou non les acquis de l'élève. Une audition de fin d'année peut être mise en place, selon les professeurs. Enseignés de façon ludique, ces cours favorisent la pratique collective à travers le chant, les percussions (et autres corps sonores), les instruments de musique. L'atelier collectif n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- **La pratique collective** – le principal objectif de l'association aspire à promouvoir les échanges, l'ouverture culturelle et les partenaires et encourage la pratique collective. Les différents ensembles proposés sont :
  - Percussions (adultes et enfants),
  - Arts plastiques (adultes et enfants),
  - Eveil musical,
  - Chorale,
  - Atelier guitare,
  - Musique amplifiée,
  - Théâtre ;

Ces ateliers collectifs permettent à l'élève de réinvestir ses savoirs à travers une pratique de groupe, de développer son oreille en étant à l'écoute de l'autre, l'échange, la mise en place rythmique, de découvrir de nouveaux répertoires, de nouveaux auteurs ou interprètes, d'improviser, de créer...

## V – Le fonctionnement :

### Gestion

#### Le bureau assure :

- Le secrétariat,
- La comptabilité,
- L'organisation logistique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'école,
- La responsabilité juridique entre les différents partenaires (adhérents, professeurs, élus...),
- L'élaboration et le suivi du règlement intérieur,
- La mise en place et le suivi des différents projets,
- Le soutien de l'équipe pédagogique,

#### Le directeur et responsable de l'école et de son fonctionnement auprès du CA assure :

- L'accueil des élèves et des parents,

- Le suivi et l'application du règlement intérieur,
- Le suivi des programmes de formation de l'équipe enseignante,
- La réflexion et l'innovation pédagogique,
- Les actions de diffusion de l'information,
- La mise en œuvre des partenariats,
- La relation avec les instances municipales ou les différents pôles culturels,
- La surveillance des besoins de l'association en personnel ou matériel,
- La mise en place et le suivi des différents projets,
- La mise en place, en participation avec le bureau et l'équipe pédagogique, du projet pédagogique,
- La coordination de l'équipe pédagogique,
- Il réunit l'équipe enseignante régulièrement pour l'associer aux décisions et au suivi et à la mise en œuvre du projet pédagogique et du processus d'évaluation ;

## **L'équipe pédagogique**

- Responsable pédagogiques et artistiques, les professeurs encadrent, conseillent et évaluent les élèves. Ils stimulent et encouragent les idées des élèves,
- Ils veillent à leur formation permanente (Uniformation),
- Ils participent à la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Ils participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale ;

## **Les professeurs**

### **Yan Corneau**

- Directeur
- Clarinette,
- Saxophone,
- Formation musicale,
- Eveil musical et découverte

### **Emmanuelle Tartas**

- Arts plastiques adultes

### **Cédric Dutay**

- Théâtre

### **Christophe Dellis**

- Batterie

### **Caroline Giuliani**

- Piano

### **Alpay Oszanay**

- Guitare électrique et basse

**Stéphane Charles**

- Guitare acoustique

**Christian Raverdel**

- Violon

**Isabelle Humbert**

- Flute traversière

**Sylviane GUTIERREZ**

- Arts plastiques enfants

**VI – Les perspectives :**

- Mise en place d'une plaquette d'information,
- Mise en place d'une communication spécifique pour les arts plastiques avec Emmanuelle,
- Mise à jour du règlement intérieur ;

